Premier CTM de la mandature : le ministre est contraint au report

Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture, était présent pour l'ouverture et la mise en place du premier CTM de la nouvelle mandature, jeudi 31 janvier 2019. Dans son introduction, le ministre a rappelé son attachement au dialogue social et annoncé qu'il rencontrera les différentes organisations syndicales en bilatéral d'ici la fin du premier trimestre comme il s'y était engagé à son arrivée au ministère.

C'est à ce moment de son intervention qu'une délégation d'agents de l'enseignement agricole, conduite par les élus FSU et CGT, s'est invitée pour interpeller le ministre sur la suppression, prévue par la loi de finances, de 50 postes d'enseignants, ainsi que sur la suppression des postes de fonctionnaires prévue par le gouvernement d'ici 2022 et la révision des seuils de dédoublement des classes dans les EPL. Le ministre a proposé la tenue d'un groupe de travail avec toutes les organisations syndicales dès la semaine prochaine pour débattre des seuils. La FSU et la CGT ont alors indiqué

que la délégation ne quitterait pas le CTM sans avoir obtenu du ministre un moratoire sur la suppression des postes et la révision des seuils de dédoublement.

Devant cet ultimatum, le ministre a décidé d'annuler le CTM, qui sera reconvoqué ultérieurement selon les règles en vigueur.

Ce même type de blocage a eu lieu lors des deux CNEA des 29 et 30 janvier, et à la CAP des PCEA. Une CAP et trois jours d'instances nationales, qui devaient traiter de sujets urgents pour l'orientation des apprenants, devront donc être reprogrammées.

> *Pour la CFDT, si la baisse de 50 ETP est effectivement un très mauvais signal (régulièrement rappelé par la CFDT au ministre au moment des échanges sur la loi de finances) et un réel sujet d'inquiétude pour les années à venir, une feuille de route a été établie avec le DGER pour gérer au mieux cette baisse imposée par le gouvernement, baisse proportionnellement bien moindre que celle imposée à l'Éducation nationale.*

> *Pour la CFDT, aucun des leviers proposés par la DGER, pour augmenter les effectifs d'élèves, n'est tabou : politique d'orientation, politique de communication, relations de terrain avec les lycées de l'Éducation nationale, valorisation des différents métiers, seuils de dédoublement.*

Concernant les seuils, la CFDT est ouverte à leur assouplissement encadré, et a proposé de les relever de 3 élèves (certaines équipes le demandent, et parfois le font), de mettre en place des expérimentations, et de faire confiance aux équipes pédagogiques et de direction, avec une augmentation de la DGH non affectée, actant un principe d'autonomie des établissements. Il n'a jamais été question de remplir (sans dédoublement) toutes les classes à 32 élèves !

La CFDT souhaite rappeler qu'actuellement, les enjeux majeurs pour l'enseignement agricole consistent à mobiliser toutes les énergies de la DGER – et plus largement de l'ensemble du ministère – pour rendre notre système éducatif plus attractif. Il est urgent et vital de faire remonter les effectifs d'apprenants.

Pour cela, il est essentiel de faire mieux connaître les atouts indéniables de l'enseignement agricole, particulièrement performant en matière d'accompagnement des élèves, de taux de réussite et d'insertion des nouveaux diplômés, dans des métiers d'avenir très variés et directement en lien avec les enjeux environnementaux, sanitaires, alimentaires et sociétaux.

La CFDT regrette le report de ce CTM, car les sujets qu'elle souhaite aborder avec le ministre et la nouvelle secrétaire générale du ministère – dont c'était le premier CTM – sont nombreux et importants pour les agents.

Vous pouvez prendre connaissance ci-dessous de la déclaration liminaire, ainsi que des questions diverses préparées par la CFDT pour ce CTM.

Déclaration liminaire

« Monsieur le Ministre,

Vous avez insisté lors de vos vœux aux professionnels du monde agricole, mardi dernier, sur votre souhait de mettre fin à l'« agriculture bashing ».

Pour la CFDT, au-delà de la profession agricole, la tendance actuelle au dénigrement généralisé met en danger la vie de notre démocratie et remet en cause la pertinence des corps intermédiaires.

Nombreux sont ceux qui profitent de la colère ambiante, qui s'exprime parfois pour de vraies raisons, mais pour certains avec de mauvaises intentions réveillant la bête qui sommeille, porteuse de la haine de l'autre.

De cela la CFDT ne veut pas ; elle fera tout pour rester dans le dialogue et éviter d'aller dans le mur, si le gouvernement lui en laisse la possibilité : en reconnaissant clairement l'intérêt des organisations syndicales…

La CFDT est un syndicat réformiste qui a toujours défendu le principe des évolutions par des réformes – et nous en avons

besoin –, mais une réforme n'a de chance d'aboutir que si elle est débattue et partagée avec les représentants légitimes des principaux concernés. C'est ce principe-là que la CFDT continuera à porter avec fermeté.

Parmi les vraies raisons de la colère, le pouvoir d'achat est prégnant. Pour les agents de la fonction publique, des mesures urgentes, favorables au pouvoir d'achat des agents sont demandées par les organisations syndicales et tardent à venir, voire sont reportées, comme les mesures PPCR qui ont été suspendues en 2018.

Par exemple, alors que tous les salariés du privé bénéficient d'une mutuelle prise en charge a minima à 50 % par leur employeur (soit 244 € en moyenne par an), les agents de la fonction publique déplorent que la participation de leur employeur ne soit que facultative, et reste symbolique (moins de 20 € en moyenne par an).

La CFDT demande depuis longtemps que des négociations s'engagent. Annoncées fin 2017, les discussions sur la protection sociale complémentaire des agents publics vont enfin débuter le 7 février sous l'égide de la DGAFP. Il était temps !

Sans vouloir faire la liste des sujets qui alimentent la colère, et pour s'en tenir à un périmètre purement ministériel, citons la nécessité de remettre les agents de

notre ministère qui fréquentent un même lieu de restauration collective dans une situation équitable. À l'instar de ce qu'a décidé le ministère des Finances, et suite à notre entrevue du 8 novembre dernier, Monsieur le ministre, allez-vous prendre les mesures budgétaires nécessaires ?

Concernant les élections professionnelles, la CFDT tient à signaler certains dysfonctionnements criants : dans certains EPLEFPA ou certaines directions (notamment multisites) ou certains opérateurs (comme l'ONF ou les agences de l'eau), des manques ou des erreurs d'envois de matériel de vote, des consignes de vote inégales (par exemple pour le vote des stagiaires), du matériel arrivé trop tard au domicile de certains agents en position de détachement ou en déplacement (par exemple les inspecteurs)… Tous ces points seront évoqués lors du groupe de travail du 20 février prochain, mais la CFDT souhaite d'ores et déjà affirmer la nécessité que, dans 4 ans, le vote électronique soit retenu pour régler une grande partie de ces dysfonctionnements.

Concernant l'enseignement agricole, des réformes sont indispensables tant sur le plan administratif que pédagogique. Le monde change, la société évolue, les jeunes et les familles attendent que l'enseignement agricole participe pleinement à cette évolution.

Le train de réformes actuel, menées parfois dans la précipitation et dans la confusion, est ressenti par certains

comme anxiogène et par d'autres comme salutaire. Pour conduire ce changement, un réel accompagnement des équipes pédagogiques et de direction est attendu. Il faut communiquer auprès des jeunes et des familles pour réussir ces réformes qui s'empilent.

Néanmoins, la CFDT demande depuis plusieurs mois le report de certaines réformes, notamment celle du baccalauréat général, pour affiner les contenus avec les agents et pour que les équipes se les approprient, en vue d'une meilleure mise en œuvre, y compris vis-à-vis des jeunes et des familles.

En conséquence, il faut des espaces de dialogue social constructifs. Le CNEA ne permet plus d'échanges sereins. La CFDT souhaite que le sujet du fonctionnement des instances soit mis à l'ordre du jour d'un prochain groupe de travail ; ces situations de blocage ne peuvent perdurer.

La CFDT poursuivra les échanges et le dialogue dans l'intérêt des familles et des jeunes qui préparent en ce moment leur orientation.

Concernant le plan de transformation de l'État, les effets sur les moyens alloués à l'enseignement agricole ne sont pas connus à moyen terme, tout juste à court terme. La CFDT demande un plan pluriannuel d'ajustement des moyens pour anticiper les impacts sur le fonctionnement des EPLEFPA. Et, enfin, il va sans dire que l'annonce du recours à plus

d'agents contractuels inquiète les collègues, que ce soit dans l'enseignement ou dans les services déconcentrés.

Dans ces derniers, la perspective d'un Brexit dur et très impactant pour les services constitue la source principale d'inquiétude. Nous savons désormais avec certitude que les emplois prévus au budget 2019 seront insuffisants pour faire face, et que la rapidité de mise en œuvre nécessaire sera difficile à concilier avec un plan de recrutement et de formation adéquat.

Pour terminer, la CFDT réaffirme son souhait que tous les groupes de travail ayant pour sujet la carrière, le statut des agents (RV carrière, Rifseep, parcours professionnel, mobilité, promotion…) soient réunis dans une configuration CTM et non pas CAP, comme le prévoit le décret de la Fonction publique relatif au CT. Sur ce sujet, la mise en œuvre du Rifseep pour la filière formation-recherche entre les élections et la fin d'année passe mal. Les organisations syndicales sont sollicitées par un grand nombre d'agents pour expliquer et décortiquer la note de service. La CFDT demande que pour les prochains corps passant au Rifseep une communication plus technique de type FAQ soit mise en place. »

Questions diverses

L'outil Firstclass

L'outil Firstclass, qui permet aux 15 000 agents de

l'enseignement agricole de communiquer et de discuter entre eux, va être abandonné puisque depuis de nombreux mois cet outil n'est plus maintenu. De nombreuses « rumeurs » et « confusions » circulent sur le devenir du nom de domaine educagri.fr et sur le remplacement de l'outil Firsclass. Qu'en est-il ? Les dispositifs de type conférences, forums, discussions… existeront-ils toujours ?

Les entretiens professionnels

La campagne 2019 d'entretiens d'évaluation commence. Qu'est-il prévu de faire pour garantir que l'ensemble des agents en bénéficient ? et en particulier ceux qui n'ont pas eu d'entretien depuis plusieurs années ?

Les CHSCT de sites

De nombreux projets immobiliers sont en cours, en particulier pour des cités administratives. Peut-on avoir un bilan des sites où il existe un « CHSCT de cité » permettant un dialogue social sur ces projets ?

Suivi du plan d'actions SEA – RH et métiers

La feuille de route sociale permet le suivi du plan d'action RH au sein du CHSCT-M. Par contre, le volet « métier » ne fait plus l'objet d'un dialogue avec les organisations syndicales.
Par exemple, le projet de convention cadre ASP-préfets n'a même pas été présenté aux représentants des personnels, ni au ministère de l'Agriculture, ni à l'ASP.

Autre exemple, on déplore encore du retard dans la mise en place des outils (Bio, Calamnat). La CFDT souhaite que le groupe de travail « RetEx PAC » soit de nouveau réuni sous l'égide de la DGPE.

Dans la perspective des instances reconvoquées, vos représentants CFDT restent à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter !